



SAISON 2017/2018



INFORMATIONS GÉNÉRALES DU CLUB							
INFORMATIONS SECTION FOOTBALL AMERICAIN							
DOSSIER DE LICENCE							
 FICHE ADHÉSION 	P.04						
 FICHE FINANCIÈRE 	P.05						
 CERTIFICAT MÉDICAL 	P.06						
 RÉGLEMENT INTÉRIEUR 	P.09						
 CHARTE CHEERLEADERS 	P.10						
 AUTORISATIONS 	P.11						
SOUTIEN AU CLUB							
PROPOSITION D'ASSURANCE SPORTMUT							

GRENOBLE FORT ET DROIT

FOOTBALL AMERICAIN - FLAG - CHEERLEADING





INFORMATIONS GÉNÉRALES

FICHE CONTACTS

LES	CENTAURES DE GRENOBLE
ADRESSE POSTALE	BP 121 — 38001 GRENOBLE CEDEX 1
SIÈGE SOCIAL	23 BOULEVARD GAMBETTA — 38001 GRENOBLE CEDEX 1
TÉLÉPHONE	04 26 78 05 10
MAIL	CONTACT@CENTAURES-FOOTUS.COM
SITE WEB	WWW.CENTAURES-FOOTUS.COM

BUREAU DIRECTEUR								
POSTE	ELU	MAIL						
PRÉSIDENT	LAURENT LAMBERT	PRESIDENT@CENTAURES-FOOTUS.COM						
TRÉSORIER	PHILIPPE ERBS	TRESORIER@CENTAURES-FOOTUS.COM						
SECRÉTAIRE	POSTE À POURVOIR	ADMINISTRATIF@CENTAURES-FOOTUS.COM						
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS	EMMANUEL CANDELERA	PRESIDENT@CENTAURES-FOOTUS.COM						
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DES PARTENARIATS	CELIL TARTIK	CONTACT@CENTAURES-FOOTUS.COM						
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE LA COMMUNICATION	ALEXIS BARBOTIN	COMMUNICATION@CENTAURES-FOOTUS.COM						
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE LA VIE ASSOCIATIVE	EMMANUEL ANDRÉ	ASSOCIATIF@CENTAURES-FOOTUS.COM						
DIRECTION SPORTIVE FOOTBALL AMÉRICAIN	BENJAMIN LEGER	DIRECTION_FOOT@CENTAURES-FOOTUS.COM						
DIRECTION SPORTIVE FLAG	ELSA FATET	DIRECTION_FLAG@CENTAURES-FOOTUS.COM						
DIRECTION SPORTIVE CHEERS	ALIX GIRARD	DIRECTION_CHEER@CENTAURES-FOOTUS.COM						
DINECTION SPONTIVE OFFICERS	ALIA UINAND	06 09 30 00 71						

	SALARIÉS	
POSTE	NOM	MAIL
RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	JACQUES BRAISAZ	JACQUES.BRAISAZ@CENTAURES-FOOTUS.COM
AGENT DE DÉVELOPPEMENT	SÉBASTIEN JALLIER	SEBASTIEN.JALLIER@CENTAURES-FOOTUS.COM
CHARGÉ DE PRODUCTION MULTIMÉDIA	NOÉMIE AMBLARD	NOEMIE.AMBLARD@CENTAURES-FOOTUS.COM





INFORMATIONS SECTION

ENTRAINEMENTS

8	CATÉGORIE	ANNÉES	CHAMPIONNAT	ENTRAINEMENTS	LIEU	LICENCE			
ATION JEUNES	MINI	2007 À 2010	NON	INFORMATION EN Septembre	GYMNASE Joseph Vallier	185€			
PÔLE DE FORMATION JEUNES	JUNIOR	2002 À 2006	OUI	INFORMATION EN Septembre	GYMNASE Joseph Vallier	195€			
۵ ا		PARTICIPATION À DES	COMPÉTITIONS NATIONAL	LES ET INTERNATIONALES					
	CATÉGORIE	ANNÉES	CHAMPIONNAT	ENTRAINEMENTS	LIEU	LICENCE			
PÔLE Performance Seniors	SENIOR	IOR 2001 ET AVANT N		MERCREDI 19H/20H30 Vendredi 19H3O/21H30	GYMNASE Joseph Vallier	205€			
PĆ Perfoi Sen	OPI	SAMEDI 15H / 19H	GYMNASE Joseph Vallier	INCLUS					
		PARTICIPATION À DES	COMPÉTITIONS NATIONAL	ES ET INTERNATIONALES					

TENUE DU CLUB

Un pack de tenue d'entrainement sera proposé à l'achat en début d'année.

Les tenues de compétitions sont fournies par le club à l'année pour chaque licencié(e) contre un chèque de caution de 150 euros. Chaque licencié(e) est responsable de prendre soin de ses tenues tout au long de l'année et doit les restituer en fin de saison au club. En cas de manquement à ces principes, le chèque de caution est encaissé par le club en fin d'année.

INFORMATIONS COMPÉTITIONS

Les compétitions peuvent avoir lieu dans toute la France voir en Europe selon à qui est attribuée l'organisation des compétitions.

Les déplacements se font en bus par un transporteur professionnel.

Des frais de participation aux compétitions pourront être demandés selon le lieu et le niveau de la compétition.

PIÈCES À FOURNIR

Les pièces ci-dessous sont obligatoires et doivent être remise au responsable administratif chargé de récupérer les licences.

Le dossier est à rendre lors de permanences qui auront lieu en parallèle des entraînements en septembre.

Un dossier incomplet sera mis en attente et le licencié ne sera pas autorisé à s'entraîner tant qu'il n'aura pas fourni la (ou les) pièce(s) manquante(s) au dossier.

Merci de cocher chaque case ci-dessous afin de vérifier la présence de l'ensemble des pièces :

Ш	La none d'adhesion avec le palement de la cotisation precise dans la none financière (page 1)
	Les règlements et cautions correspondants à la location et/ou au prêt de matériel par le club (page 8)
	Une enveloppe timbrée vierge (pour la restitution des chèques de caution en fin de saison)
	Le formulaire de licence signé et accompagné du certificat médical (page 10)
	La fiche du règlement intérieur du club datée et signée (page 11)
	La fiche d'autorisation de droit à l'image (page 13)
	Pour les mineurs, la fiche d'autorisation parentale avec copie de carte de sécurité sociale et de mutuelle (page 14)

Pour une lère inscription aux Centaures, une photo d'identité et une copie d'une pièce d'identité

Le dossier de licence est à rendre au plus vite pour des raisons d'assurance.

- La période de découverte est limitée aux deux premières semaines de septembre.
- Au-delà, l'accès aux entrainements ne sera autorisé qu'une fois le dossier de licence rendu COMPLET.

Souscription des licences en ligne

Par l'intermédiaire de Tickasso, vous pouvez adhérer à l'association Les Centaures de Grenoble. En procédant ainsi vous obtiendrez un ticket de réservation de licence sportive contre le versement d'une partie du montant total de votre adhésion.

Pour finaliser votre souscription, Il vous suffira :

- Soit de télécharger le dossier en ligne et de venir le déposer avec le solde du paiement lors des permanences assurées au cours des entraînements
- Soit de vous présenter à un entraînement pour vous voir remettre un dossier de licence afin de le compléter et de le rapporter ultérieurement.

Si vous souscrivez plusieurs licences, ajoutez-les simplement à votre panier. La remise sur les adhésions multiples vous sera appliquée lors du versement du solde.





FICHE D'ADHÉSION

FICHE D'ADHÉSION CHEERLEADING								
		INFORMATIONS	GENERALES					
CATÉGORIE	MINI JUNIORS SENIORS							
TYPE DE LICENCE	ATHLÈTE JOUEUR DOUBLE LICENCE CHEER/FLAG ARBITRE / JUGE ENCADRANT DIRIGEANT							
REMISE DOUBLE LICENCE (VOIR P 05)		SENI	IORS - 40 EUROS	JEUNES - 30 EU	ROS			
CENTRE DE FORMATION U 16/U 19			OUI	NON				
NOM		PRÉNOM						
ADRESSE		•						
TÉLÉPHONE		MAIL						
DATE DE NAISSANCE		NATIONALITÉ						
EXPÉRIENCE DU CHEER		CLUB FORMATEUR						
SPORT DÉJÀ PRATIQUÉ		PRÉPARATION PHYSI (SI OUI NOM DE LA S						
DISPOSEZ-VOUS DU BREVET SECOURISTE P	RÉVENTION ET SECOURS CIVIQUE	E (NIVEAU 1)			OUI NON			
BÉNÉVOLAT	JE SUIS INTÉRESSÉ POUR F	FAIRE DES ACTIONS BÉ	NÉVOLES AU SEIN DES	CENTAURES				
DENEVULAI	J'AI DES COMPÉTENCES QU	UE JE SERAI INTÉRESSÉ	É DE PARTAGER AU SEII	N DES CENTAURES				
	IN	FORMATIONS	FAMILIALES					
PROFESSION DU PÈRE								
TÉL DU PÈRE		ı	MAIL DU PÈRE					
PROFESSION DE LA MÈRE		· · · ·						
TÉL DE LA MÈRE			MAIL DE LA MÈRE					
	INFO	RMATIONS E	TUDE/EMPL	01				
ETUDES ACTUELLES		E	ETUDES ENVISAGÉES					
DOMAINE D'ACTIVITÉ			EMPLOI					
	IN	FORMATION	S MATERIEL					
		TENUE DE COI						
LE CHÈQUE N'E	AUTION DE 150 EUROS NON DATÉ St pas encaissé et est rendu Titution des tenues à la fin d	EN FIN DE SAISON LOR	RS DE LA RESTITUTION I	DES TENUES DE COMPÉ	TITION EN BON ÉTAT.			
TAILLE HAUT	MESURES PRISES À L'ENTRAINE	EMENT :						
TAILLE BAS	MESURES PRISES À L'ENTRAINE	EMENT :						
CAUTION	JE JOINS UN CHÈQUE DE CA	AUTION DE 150 EUROS	NON DATÉ À L'ORDRE D	DES CENTAURES				
		RESTITUTION D	U MATERIEL					
EN CAS DE NON RESTITUTION DU MATÉRIEI Le chèque de caution sans préavis au d'année sera considéré comme non re	01/07/2018. TOUT MATÉRIEL R	RESTITUÉ À UNE AUTRE	PERSONNE (Y COMPR					





FICHE FINANCIÈRE

	FICHE FINANCIERE
	POUR LA CATÉGORIE SENIORS (NÉ EN 2001 ET AVANT) : 205 EUROS DÉCOMPOSÉ COMME SUIVANT : • 20 EUROS D'ADHÉSION AU CLUB (DÉDUCTIBLE DES IMPÔTS À 66%) • 24.32 EUROS DE PART FÉDÉRALE • 160.68 EUROS DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE LA SECTION
ADHÉSION AU CLUB et cotisation sportive	POUR LA CATÉGORIE JUNIORS (NÉ ENTRE 2002 ET 2006) : 195 EUROS DÉCOMPOSÉ COMME SUIVANT : • 20 Euros d'adhésion au club • 12,11 Euros de Part Fédérale • 162.89 Euros de Participation au fonctionnement de la section
	POUR LA CATÉGORIE MINI (NÉ ENTRE 2007 ET 2010): 185 EUROS DÉCOMPOSÉ COMME SUIVANT : 20 EUROS D'ADHÉSION AU CLUB 12.11 EUROS DE PART FÉDÉRALE 152.89 EUROS DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE LA SECTION
MOYENS DE PAIEMENT Accepté par le club	LE RÈGLEMENT PEUT SE FAIRE AVEC LES MOYENS SUIVANTS :
	LA REMISE SUIVANTE EST EFFECTUÉE SUR LA COTISATION SPORTIVE :
Πέπμοτιον σε ι Α	• JOUEUR ENCADRANT : PAIEMENT DE 80 EUROS (CORRESPONDANT À L'ADHÉSION AU CLUB DE 20 EUROS ET À LA PART FÉDÉRALE) + FOURNITURE D'UN CHÈQUE DE CAUTION DE 180 EUROS À L'ORDRE DES CENTAURES (NON ENCAISSÉ). EN FIN D'ANNÉE, SI L'ENCADRANT A RESPECTÉ LE CONTRAT PASSÉ AVEC LA DIRECTION SPORTIVE, REMBOURSEMENT DES 60 EUROS DE PART FÉDÉRALE ET RESTITUTION DU CHÈQUE DE CAUTION. SI LE CONTRAT N'A PAS ÉTÉ RESPECTÉ, ENCAISSEMENT DU CHÈQUE DE CAUTION.
RÉDUCTION DE LA COTISATION SPORTIVE	<u>Condition :</u> être présent sur l'organigramme fourni par la direction sportive, et participer à l'encadrement sportif D'une section aux entrainements et aux matchs <u>sur l'ensemble de l'année</u>
	DOUBLE LICENCE FLAG ET CHEERLEADING : LE CLUB PROPOSE UNE RÉDUCTION AU LICENCIÉ EN CAS DE PRISE DE LICENCE DANS LA SECTION CHEERLEADING ET FLAG.
	RÉDUCTIONS BASÉES SUR LES CATÉGORIES CHEERLEADING : SENIORS - 40 EUROS / JEUNES - 30 EUROS
	CONDITION : RENDRE IMPÉRATIVEMENT LES 2 DOSSIERS DE LICENCE EN MÊME TEMPS







FORMULAIRE DE LICENCE ET CERTIFICAT MEDICAL

Le formulaire de licence page suivante doit être rempli par le licencié, signé et être accompagné d'un certificat médical rempli par un médecin précisant l'autorisation de la pratique du football américain et de l'arbitrage.

A ne fournir qu'en cas de :

- Première licence
- Si vous avez répondu positivement à l'une des questions du questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa Nº15699*01
- Si votre dernier certificat médical date de plus de 3 ans

Surclassement : se fait sur décision du directeur sportif après consultation des entraîneurs.

Ce surclassement est gratuit et permet d'intégrer les entrainements et les compétitions de la catégorie supérieure et de prendre ses marques au sein de sa future section.

Voici ci-dessous une liste de professionnels de santé.

En aucun cas le club ne vous oblige à voir ces professionnels, nous vous proposons leur contact du fait de leur compétence et connaissance du football américain, du flag, du cheerleading et du fait qu'ils tenteront de vous obtenir un rendez-vous rapidement si vous leur précisez que vous êtes licencié aux Centaures.

	MEDECINS						
BAPTISTE MEUNIER	5 AVENUE MALHERBE 38000 - Grenoble	04 76 62 22 75					
JEAN-PIERRE ALLAMANO	32 RUE GAY LUSSAC 38100 - Grenoble	04 76 46 37 39					
JACQUES BOUCHAUD (MÉDECIN DU SPORT)	20 AVENUE DU 8 MAI 1945 38130 - ECHIROLLES	04 76 09 38 60					
KINÉSITHÉRAPEUTE-OSTHÉOPATHE							
EMMANUEL AZAN (Cabinet Kiné)	21 PLACE DES GÉANTS 38100 - Grenoble	06 60 33 80 82					
EMMANUEL AZAN (Cabinet Osthéo)	40 AVENUE ALBERT 1ER DE BELGIQUE 38100 - Grenoble	00 00 33 00 02					
WILLIAM BRIS (Cabinet Kiné)	94 RUE CHARLES MICHELS 38600 - FONTAINE	04 76 26 63 17					
	CABINET DE RADIOLOGIE						
DR. COHEN ET BRUTTMANN	R. COHEN ET BRUTTMANN 31 BD. JOLIOT-CURIE 38600 FONTAINE						





FORMULAIRE DE LICENCE



DEMANDE DE LICENCE - FFFA SAISON 2017/2018

Club :			Щ																		Щ		Щ		
							IN	FOF	RIVIA	XTI(ON :	DU I	DEN	/AN	IDE	UR									
Nom :			느	⊨	<u> </u>		_			_				_					_	_	<u> </u>	_	느	<u> </u>	
Prénom :																								<u> </u>	
Sexe :		М			F]																		
Adresse :			Г																						
			T			İ																		T	
Code postale :			一		Ì			Ville																一	
éléphone :			一			i i						1													
Courriel :			一		<u> </u>							1	Ι										$\overline{}$	$\overline{}$	
			_		<u> </u>					<u> </u>															
Date de naissance				<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>			<u> </u>	1		Г	1					1	D /			_		
ieu de naissance :			₩		<u> </u>	<u> </u>					<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>								artem		H		
Nationalité :																				JAF	:	Oui	<u> </u>	Non	
										1	ICI	ENC	E												
remplir en cas de renouvelleme Numéro de licence				Г	Т							1			Signat	ure du	demand	deur (o	u de so	n repré	sentant	i légal s	'il est n	mineur) :	
14differo de ficerios	•		C	HOI	K DE	LA LI	CEN	CE																	
FOOTBALL AMER	1	I	_		FL	.AG	l	l		C	HEER	LEADIN	Ī	l	plus il re	connait a	voir reçu	une noti	ce établi	e par un a	assureur	attirant so	on attenti	à laquelle ion sur l'in	térêt à s
Catégorie	Case à cocher	Tarif fédéral		Cate	égorie		Case à cocher	Tarif fédéral		Caté	égorie		Case à cocher	Tarif fédéral	offrant p	lusieurs	ormules o	de garan	ties et av	oir été in	forme de	leurs mod	dalités. S	nulaire de Si le licenc uivante et	ié ne soi
bisir U10		12,11	1					12,11	Loisir U					12,11	son club	et à la fe	dération,	une atte	station o	individue	l acciden	it couvran	it sa prat	tique spor	tive.
oisir U12 ompétition U12		12,11 21,83		tition U1	1			12,11 12,11	Loisir U Compét	tition U1	1			12,11 12,11											
12 surclassé U14 pisir U14		21,83		rclassé l J13	J13			12,11 12,11	U11 sur Loisir Ju		lunior			12,11 12,11	Je sous	ié adult ssigné N	l/Mme _							ié le ques	
ompétition U14		21,83	Compé	tition U1				12,11	Compét	ompétition Junior				12,11	santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.										
14 surclassé U16 pisirs U16		54,76 12,11	U13 sur Loisir U		J15			12,11 12,11	Junior s Loisir se		en seni	ors		24,32 12,11	Date e	t signat	ure du c	demano	leur :						
ompétition U16 16 surclassé U19		54,76	Compé U15 sur	tition U1				12,11 24,32	Compét Entraine	tition ser	nior			24,32 18,11	Licono	ié mine									
pisirs U19		30,44	Loisir U		017			12,11	Dirigear					18,11	Je sous	signé N	/Mme_	/elle a r	enseian	ماریم ما دُ	, en n	na qualit	é de rep	présentar SPORT C	nt légal o
ompétition U19 19 surclassé senior		54,76 60,87	1	tition U1 rclassé -	7 + 17 ans			24,32 24,32	Juge					27,84								les rubrio		. 0 0	ona
oisirs Senior		30,44 60,87	Loisir +	de 17 a	ins			12,11 24,32							Date e	t signat	ure du r	eprése	ntant lé	gal :					
compétition Senior ssus d'un championnat majeur		371,44			de 17 ans	3		18,11							Visa d	du clul	(date	/ tam	pon /s	ignatu	ire):				
intraineur Iirigeant		18,11 18,11	Dirigear Arbitre	nt				18,11 27.84																	
rbitre		27,84	Albitic					21,04																	
Total :		€			Total	TOTAL	DEVE	€ DCE A	1 4 55	DED A	Total :			€								,	,	,	
	:ER	TIF	CAT	r Mi	EDI							PRAT	FIOI	IE E	N C	OMI	ETI	TIC		e :	N I.C) DISII			
																						ite de plus		s	
e soussigné(e), Docteur			<u> </u>																<u> </u>	<u> </u>		<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	
ertifie avoir examiné le demande ontre-indiquant la pratique du :					oir pas o	onstaté, à	a la date en tant			gnes clin Joueur :	iques ap	parents			Signa	iture e	t cach	et du	mėdeo	cin :					
						_				Arbitre :		_ T													
	FLAG					T	en tant	une .		Joueur :		ī													
	FLAG					4	CII talli	que .			_	T													
						7				Arbitre :	_	7 7													
	CHEER	LEADIN	,G			1	en tant	que :		Joueur :		1			A —						,	le			
				D	EM	AND	E DI	E SU	RCL	ASS	EM	ENT	' DU	ME	DEC	INI	DU S	POI	RT						
i le sujet présente un développe nmédiatement supérieur, en res																						on dans la	a catégo	rie d'âge	
e soussigné(e), Docteur													_	,-3.		iture e					-				
liplômé de traumatologie du spo- sprès avoir procédé aux examens	s prévus	par la ré	glement	ation en	vigeur, c	ue le der	mandeur	de la pré	ésente lic	cence es	st apte à														
a catégorie d'âge immédiatemen	. superie	on ue la	aiscipiin	en cor	whengou	Jous IOU	ic reserv	o ue mo	umvation	, ue i eta	avidel.														
															_							lo			
															 ^-						,	le			

Les signataires de la présente demande de licence certifient l'exactitude de tous les renseignements portés. Ils s'engagent, en outre, à respecter les Status et Réglements de la FFFA et la règlementation applicable au dopage et à subir en conséquence tous les examens et prélèvements. La communication de ces informations est le préalable obligatoire à l'ottention d'une licence fédérale. Le défaut total ou partiet, de réponse, entrainera l'annulation de la demande. Conformément à la loi "Informatique et Libente" No 79-17, du 6 janvier 1978 modifie, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux deves personnelles vous concernant. Ce droit d'accès et de rectification aux des vous concernant. Ce droit d'accès et de rectification aux des vous concernant. Ce droit d'accès et de rectification aux des la fédération. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre.









Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS — SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.







RÈGLEMENT INTERIEUR

Loi 1901 – Article 1 : « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices »

En tant qu'adhérent aux Centaures de Grenoble, et indépendamment de mon statut de licencié sportif, **J'Al LE DROIT** à une contrepartie qui est la raison de mon appartenance à ce club. En retour, **J'Al LE DEVOIR** d'une participation active indispensable à son fonctionnement. Sans participation de l'ensemble des adhérents au projet du club, sa survie est remise en cause.

Les dirigeants de l'association sont élus par voie démocratique lors des assemblées générales. Les adhérents présents aux assemblées les choisissent, ainsi que le projet qu'ils vont porter. Par la suite, les choix sportifs et administratifs sont pris par les dirigeants élus, dans l'intérêt sportif du club et de sa pérennité. Ceci constitue aussi bien un respect de leur engagement qu'un engagement de respect de la part des adhérents envers leurs dirigeants, vis-à-vis des décisions prises dans l'intérêt commun.

En cas de problème vis-à-vis de ma situation par rapport au club, j'ai la possibilité de contacter mon manager de section pour trouver une solution adaptée. En cas de désaccord sur la solution, le litige pourra, le cas échéant, être soumis à la commission concernée ou aux dirigeants du club.

En devenant adhérent aux Centaures de Grenoble, je m'engage, après en avoir pris connaissance, à respecter le règlement intérieur de l'association dont les règles sont définies ci-après.

Article 1 : Engagement au club

Pour participer aux entraînements et aux rencontres, l'adhérent doit avoir rendu un dossier de licence complet et être à jour de ses cotisations. Aucune exception ne sera faite.

Article 2: Engagement associatif

Tout adhérent s'engage à répondre aux sollicitations du club (à minima par une participation ponctuelle et si possible par une participation régulière). Chaque « action » effectuée par un adhérent sera suivie et l'importance de sa participation sera reconnue et valorisée.

Article 3 : Respect des équipements

Les équipements sportifs mis à la disposition des adhérents doivent être respectés. Ceci inclut les vestiaires qui doivent être laissés propres après utilisation. Tout adhérent qui dégraderait volontairement le matériel mis à sa disposition pourra faire l'objet de sanctions décidées par les dirigeants ou la commission de discipline (remboursement, mise à pied, ...)

Article 4 : Respect de la personne

Tout adhérent doit respecter ses entraîneurs (eux-mêmes engagés à vous respecter) et appliquer scrupuleusement leurs consignes (respect des horaires, respect des consignes de jeu et de sécurité, respect des décisions...) Tout adhérent doit respecter ses adversaires (joueur et public) au cours d'une rencontre ainsi que les installations des clubs où il est appelé à se rendre. Tout adhérent doit respecter l'arbitre ou le juge, accepter et se soumettre à ses décisions. Tout adhérent doit respecter les dirigeants et bénévoles du club sans lesquels il n'y aurait pas de pratique sportive possible.

Article 5 : Amendes pour exclusion

En cas d'exclusion lors d'une rencontre imputable à un comportement inapproprié, l'adhérent sera tenu de payer l'amende inhérente et pourra être convoqué par le conseil de discipline.

Quelques rappels utiles :

N'oubliez jamais que vous représentez « l'image » de votre club. Pour l'organisation d'un match à domicile, plusieurs dizaines de bénévoles sont nécessaires : sans bénévoles, il n'y aurait pas de compétition possible.

Les convocations d'assemblée générale seront adressées par courrier électronique aux adhérents dans un délai de quinze jours minimum avant la date.

Ne vous demandez pas en permanence ce que le club peut faire pour vous, mais pensez aussi à ce que vous pouvez faire pour le club.

L'adhérent (nom + prénom)	accepte le règlement intérieur
Le://	Mention « Lu et approuvé » + Signature





CHARTE CHEERLEADERS

CHARTE CHEERLEADERS

Article 1 : Les entraînements

Afin que l'entrainement débute à l'heure prévue, il convient que les athlètes arrivent 10 min avant. Les retards intempestifs pénalisent la bonne tenue de l'entraînement. Si l'entraineur le juge utile, l'entrainement sera prolongé du fait du retard des athlètes.

Les coachs peuvent modifier les horaires des entraînements mais devront prévenir les athlètes et/ou parents dans un délai raisonnable.

Toute absence devra être justifiée (maladie, décès d'un proche) auprès du coach responsable de la section soit par mail ou par téléphone dès que possible afin de réorganiser l'entraînement. Les absences répétitives désorganisent l'ensemble de l'équipe. La régularité aux entrainements permet aux sportives de s'épanouir dans la pratique du cheerleading.

Les parents ne peuvent assister aux entraînements, pour le bon déroulement et la concentration des athlètes. Cependant, une salle est mise à disposition pour patienter jusqu'à la fin de l'entraînement.

Les parents doivent être présents à l'heure de fin d'entrainement pour récupérer la cheerleader. Au-delà de cette heure, nous ne sommes plus responsables de l'athlète. Si vous choisissez de laisser rentrer votre enfant par ses propres moyens, nous ne saurions être retenus pour responsables en cas de problème.

Article 2 : La vie du club

Les dates et horaires des manifestations seront donnés lors des entraînements via une convocation.

Lors de l'entraînement, certaines modalités pourront être données à l'athlète. Le coach reste disponible à la fin de l'entraînement pour plus d'explications.

Nous organisons tout au long de l'année **des actions commerciales** sollicitant votre entourage afin de récolter des fonds et permettent à toutes, même avec des moyens financiers modérés, d'exercer notre sport (vente de calendriers, vente de galettes des rois, paquets cadeaux en supermarché, tombolas...)

Les trajets en bus pour les compétitions et représentations en dehors du département sont organisés par le club pour des raisons pratiques, en bus ou en covoiturage. Une participation vous est demandée à cette occasion, en fonction du nombre d'accompagnateurs. En cas d'absence non justifiée à une animation nécessitant la réservation d'un bus par le club, La participation forfaitaire reste due par la cheerleader et ses accompagnateurs.

Article 3 : Les tenues

Entrainement : Chaque cheerleader doit se présenter en tenue sportive appropriée à chaque entraînement. Un pack de tenue d'entrainement sera proposé à l'achat en début de saison.

Compétition: Un uniforme de compétition sera prêté par le club pour la saison, remis contre un chèque de caution de 1506. Nous les récupèrerons au dernier entrainement. Ils doivent être lavés par vos soins à la main uniquement (laver à l'eau froide le haut et le bas séparément pour éviter les transferts de couleur, jamais de machine à laver, même à froid) et le repassage est interdit. Dès lors qu'un uniforme sera rendu en mauvais état ou ne sera pas restitué, le chèque de caution sera encaissé.

Article 4 : Le Comportement

Les sportifs s'engagent à **respecter leurs coaches, membres du bureau, et les membres de leur équipe., ainsi que les dirigeants**, les bénévoles, les encadrants, les équipes adverses, les juges et supporters lors des entrainements ou rencontres. Néanmoins, si nos sportifs sont victimes d'incivilités, il convient de nous le faire remonter afin d'en avertir le club concerné.

Tous les membres de l'association ne doivent pas créer ou alimenter d'animosité ou de conflit sur Internet ou les réseaux sociaux envers d'autres athlètes, clubs ou instances de la FFFA, ni à titre personnel, ni en engageant la respectabilité du club.

Chaque athlète est responsable de l'image du club et ne doit pas la dénigrer.

Les athlètes s'engagent également à ne pas divulguer d'informations confidentielles du club.

Notre discipline demande sérieux et rigueur, ainsi tout comportement inapproprié ou irrespectueux d'une cheerleader lors d'un entrainement ou d'une représentation sera suivi d'une convocation des parents pour éviter que la situation ne se renouvelle. Un comportement inapproprié envers les entraineurs, membres du bureau, autres cheerleaders, réitéré après un premier avertissement pourra entrainer le renvoi de la cheerleader, à tout moment de l'année, sans remboursement de cotisation.

La consommation d'alcool, de tabac et de droque est strictement interdite pendant les entrainements, camps, et compétitions.

L'adhérent (nom + prénom)	accepte le règlement intérieur
Le:///	 Mention « Lu et approuvé » + Signature





Mention « Lu et approuvé » et signature du (ou des) responsable(s) légal :

AUTORISATIONS

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je souss	ssigné(e): résidant à l'adresse suivante:	
	Accepte d'être filmé ou photographié/donne l'autorisation de filmer et photographier mon enfant à l'occasion de la sa	ison 2017-2018
	M'engage à ne faire aucune restriction à ce droit à l'image et ne demande aucune contrepartie au club « Les Centaur	2S »
	Donne l'autorisation au club « Les Centaures » de présenter cette image dans le respect des droits de la personne po jugés utiles par le club « Les Centaures »	ur toute diffusion et sur tous les supports
Fait à : .		
	/ /	
	AUTORISATION PARENTALE (OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS)	
Je souss	ssigné(e), Monsieur et/ou Madame :résidant à l'adresse suivante:	
Père – M	Mère – Tuteur légal (rayer les mentions inutiles) autorise mon enfant (Nom et Prénom)	
	À la pratique du cheerleading	
	À participer aux déplacements organisés dans le cadre des compétitions et de ce fait à monter éventuellement dans bénévole de l'association	s un véhicule du club, d'un parent ou d'un
	Autorise les accompagnants responsables de la section à prendre les dispositions nécessaires à sa sécurité ainsi chirurgicale qui s'imposent en cas d'accident. Je m'engage à régler les dépenses consécutives aux soins.	que toute mesure d'urgence médicale ou
Personi	nne(s) à contacter en cas d'urgence:	
Père :	Tél :	
Mère :		
Autre :		
Numéro	o de sécurité sociale :	
	Merci de joindre une photocopie de la carte de sécurité sociale	
Mutuelle	e complémentaire :	
Fait à : .		
Le :	/ /	







BENEVOLAT

Les Centaures recherchent continuellement des bénévoles pour contribuer à la vie associative du club.

Nous sommes donc à la recherche de :

- Bénévoles pour aider le bureau (communication, relationnel, ...)
- Bénévoles pour l'organisation des matchs (buvette, matériel, ...)
- Entraineurs, encadrants
- Arbitres et juges (formation offerte et rémunération à chaque match)
- Partenaires (mécénat, achat de matériel, publicité, ...)

La participation de bénévoles est essentielle à la vie de l'association : en plus de permettre la bonne tenue des compétitions sportives tout au long de l'année, elle permet de vous enrichir en participant aux différents projets du club, de mettre en pratique vos compétences et d'utiliser cette expérience dans vos projets profesionnels.

Si vous ou vos proches êtes intéressés, n'hésitez pas à prendre contact avec Noémie Amblard par mail à noemie.amblard@centaures-footus.com

Arbitres et juges

Date:...../..../......./

Nous cherchons des personnes motivées et prêtes à s'investir dans l'arbitrage, la formation et la licence arbitre est financée par le club.

		es bienvenues : débutants, parei des règles, nous avons besoin de		tent découvrir le	sport de leur enfa	nt, passionnés, joueurs retra	aités, joueurs actifs qui souhaiten
Pour toute que	stion ou dem	ande d'information, merci d'e	nvoyer un ma	ail à : arbitres®	centaures-footu	s.com	
Section :		FOOTBALL AMERICAIN		FLAG		CHEERLEADING	
Je soussigné(e)			est intér	ressé(e) par l'ar	bitrage et souhaito	e plus d'information.	
Le : /	/		Signatu	Ire :			
			DI	ON FINAN	CIER		
La mise en plac subventions pub		oppement du projet sportif et é	ducatif du clu	b engendrent d	e nombreux coûts	qui sont loin d'être couver	rts par la prise de licence ou le
Aussi vous pou	vez grandem	ent aider le club, qui est avan	t tout le vôtr	e, en faisant un	don financier.		
Pour les j	oarticuliers le	publiée au journal officiel du 2 a es dons bénéficient d'une <mark>réduc</mark> l <mark>a déduction est de 60</mark> % du mo	tion d'impôt s				e de 20% du revenu net).
Une fois le don e	effectué, un re	çu fiscal vous est envoyé par co	ourrier et sera	a à joindre à voti	re déclaration de r	evenus pour bénéficier de la	a réduction d'impôts.
		<u>titre d'exemple :</u> un don de 30€, ne vous revien un don de 100€, ne vous revier	1t qu'à 34 € ap	rès réduction fi	scale (40 € pour le	e don d'une entreprise)	
Pour toute ques	tion sur ce su	jet, vous pouvez contacter le tré	sorier (mail :	tresorier@centi	aures-footus.com)		
		DON F	INANCIER	AUX CENTAI	JRES DE GREN	NOBLE	
(A renvoyer par	courrier au 2	3 Bd Gambetta BP 121 – 38001 G	RENOBLE CEDI	EX 1)			
Nom :		Prénom :		Ad	resse :		
Je soutiens le c	lub des Centau	ıres à hauteur de eur	08				
Je joins mon rè	glement de :	€ par chèque à l'or:	dre des Centa	ures de Grenobl	e		

Signature :







PROPOSITION D'ASSURANCE SPORTMUT

Le formulaire proposé par la mutuelle fédérale SPORTMUT est une proposition d'assurance facultative permettant de couvrir certains frais en cas de blessure lors de la pratique du football américain, du flag et du cheerleading. Souscripteur ou non, ce formulaire est à rendre avec le dossier de licence avec la précision de la formule d'assurance choisie ainsi que le chèque de paiement correspondant à la formule choisie (libellé à l'ordre de « La mutuelle des sportifs »).

SPORTMUT

Contrat collectif complémentaire de prévoyance au bénéfice des licenciés de la Fédération Française de Football Américain

NOTICE D'INFORMATION

En adhérant à SPORTMUT vous pouvez bénéficier de garanties complémentaires en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'invalidité permanente totale ou partielle ou de décès résultant d'un accident survenu pendant la pratique du ou des sports déclarés sur la demande d'adhésion :

UN CAPITAL EN CAS D'INVALIDITE PERMANENTE TOTALE OU PARTIELLE :

Le capital que vous choisissez est le capital maximal versé en cas d'IPP égale à 100%. Ce capital est réduit lorsque le taux d'invalidité est inférieur à 100 %.

Aucun capital n'est versé pour un taux d'IPP inférieur ou égal à 5 %.

DES INDEMNITES JOURNALIERES EN CAS D'INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE:

Elles vous sont versées mensuellement à terme échu, après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise.

La période de franchise n'est pas indemnisée. La durée d'indemnisation est de 365 ou de 1095 jours selon votre choix.

Quelle que soit la durée d'indemnisation choisie, l'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de votre état de santé.

Vous ne pouvez choisir un montant de garantie qui vous ferait bénéficier en arrêt de travail de ressources supérieures à celles dont vous disposez en période d'activité.

Un justificatif de revenus est exigé.

UN CAPITAL DECES: qui sera versé au bénéficiaire désigné.

FORMULES ENFANT

Seules les formules marquées d'un astérisque (*) dans le tableau figurant ci-dessous peuvent être souscrites pour les mineurs de moins de 12 ans.

Pour les mineurs de moins de 18 ans, le bulletin devra être revêtu de leur signature et de la signature des parents ou des représentants légaux.

FORMULE + DE 60 ANS

Seule la formule marquée de deux astérisques (**) dans le tableau figurant ci-dessous peut être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

MODALITES D'ADHESION

Des formules de garanties pré-tarifées vous sont proposées ci-dessous.

Si l'une de ces formules vous convient, vous pouvez remplir la demande d'adhésion et l'adresser à la M.D.S. accompagnée de votre règlement. A réception, la M.D.S. vous adressera un certificat d'adhésion accompagné des conditions générales du contrat SPORTMUT. Vous disposerez alors d'un délai de 40 jours pendant lequel vous pourrez renoncer à votre adhésion. Passé ce délai votre adhésion deviendra définitive.

FORMULES	CAPITAL DECES	CAPITAL INVALIDITE (100 % IPP)	INDEMNITES JOURNALIERES	COTISATION GLOBALE(TTC)	
A 1*		30 489,80 €		5,00 €	
A 2**	15 244,90 €	30 489,80 €		6,30 €	Dans toutes ces formules,
A 3	15 244,90 €		7,62 €/Jour	21,70€	
A 4	15 244,90 €	30 489,80 €	7,62 €/Jour	26,60€	les indemnités
B 1*		60 979,61 €		9,90 €	journalières
B 2	30 489,80 €	60 979,61 €		12,60€	sont versées à compter
В 3	30 489,80 €		15,24 €/Jour	43,30€	du 31 ^{ème} jour
B 4	30 489,80 €	60 979,61 €	15,24 €/Jour	53,10€	d'incapacité
C 1*		91 469,41 €		14,80€	temporaire totale de travail
C 2	45 734,71 €	91 469,41 €		18,90€	ou à partir
C 3	45 734,71 €		22,87 €/Jour	64,90€	du 4 ^{ème} jour
C 4	45 734,71 €	91 469,41 €	22,87 €/Jour	79,70€	en cas d'hospitalisation
D 1*		121 959,21 €		19,70€	et ce,
D 2	60 979,61 €	121 959,21 €		25,20€	jusqu'à
D 3	60 979,61 €		30,49 €/Jour	86,50€	la consolidation et au plus
D 4	60 979,61 €	121 959,21 €	30,49 €/Jour	106,10 €	pendant
E 1*		152 449,02 €		24,60€	1095 jours.
E 2	76 224,51 €	152 449,02 €		31,50€	
E 3	76 224,51 €		38,11 €/Jour	108,10€	
E 4	76 224,51 €	152 449,02 €	38,11 €/Jour	132,70€	

Ces cotisations tiennent compte des taxes en vigueur.

(*) Options réservées aux mineurs âgés de moins de 12 ans.

MDS JUILLET 2013 / DISQUE O / FEDERATIONS

(**) Seule formule pouvant être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

Les cotisations sont annuelles. Le non renouvellement de la cotisation par l'assuré met fin de plein droit à l'adhésion 40 jours après le terme principal de la dernière échéance.

Ce contrat est régi par le Code de la Mutualité.









SPORTMUT

Contrat collectif complémentaire de prévoyance au bénéfice des licenciés de la Fédération Française de Football Américain

DEMANDE D'ADHESION

(l'adhérent est toujours le licencié)				
	Date de naissance :			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
Téléphones : fixe mobile mobile				
Email :				
Association sportive par laquelle ou au titre de laquelle le rég	me de base a été souscrit :			
Je soussigné(e) déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information du contrat "SPORTMUT" ayant pour objet de proposer des garanties complémentaires en sus du régime de prévoyance de base souscrit, pour le compte de ses licenciés, par la Fédération Française de Football Américain auprès de la M.D.S. en cas de dommage corporel suite à un accident garanti. J'ai décidé				
Mutualistes. Autres dispositions:				
FORMULE DE GARANTIES CHOIS	SIE COTISATION ANNUELLE € T.T.C.			
Formule A: A1 A2 A3	A 4 (correspondant au choix retenu)			
Formule B: B1 B2 B3	B 4			
Formule C: C1 C2 C3	C 4			
Formule D: D1 D2 D3	D 4			
Formule E: E1 E2 E3	E4 €			
Autres choix :	Sera déterminée après consultation de la M.D.S.			
Je suis informé(e) que la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et Liberté » me	bu d'un handicap. Au cas contraire prendre contact avec la M.D.S. donne le droit de demander communication et rectification de toutes informations me D.S. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse de la M.D.S.			
Signature de l'adhérent*	Cachet de la Fédération ou de l'Association Sportive			



* faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"